

Conseil Municipal du	26 septembre 2016	à	18h00
N°ordre	46	Titre	74 - Dotations, subventions et participations - Reconquérir Tison - projet d'aménagement de l'ilot Tison
N° identifiant	2016-0315		
Rapporteur(s)	Marie-Thérèse PINTUREAU		
Date de la convocation	06/09/2016		
Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS	PJ.	
Secrétaire(s) de séance			budget délib tison v 3.pdf
Membres en exercice	0		
Quorum			
Présents	0	<b>Maire</b>	
Absents	0		
Mandats	0	Mandants	Mandataires
Observations			

Projet de délibération étudié par:	Commission du Bien vivre ensemble et de la vie dans les quartiers Commission générale Finances - Ressources - Personnel
Service référent	Direction Générale Qualité urbaine Direction Espaces verts

## **Demande de subvention FEDER 2014-2020 au titre de la mise en œuvre de l'Investissement Territorial Intégré (ITI) sur le territoire de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, autorité de gestion du programme opérationnel FEDER –FSE 2014 – 2020 Poitou-Charentes**

Reconquérir Tison - projet d'aménagement de l'ilot Tison

### **CADRE GENERAL**

En Poitou-Charentes, conformément à l'article 7 du règlement FEDER (UE) n°1301/2013, le partenariat État-Région, s'appuyant sur les recommandations de la Commission européenne et les demandes des autorités urbaines régionales, a souhaité répondre aux enjeux urbains, par la mise en place d'investissements territoriaux intégrés (ITI). Ces ITI, à destination des 4 agglomérations chefs-lieux dont la Communauté d'agglomération Grand Poitiers, doivent s'inscrire dans l'une des 3 thématiques suivantes :

- l'aménagement numérique du territoire et le développement des usages liés aux technologies de l'information et de la communication (OT 2),
- l'excellence environnementale en participant à la réduction des consommations énergétiques dans les bâtiments, au développement des énergies renouvelables et à une mobilité durable (OT 4),
- la préservation de la biodiversité (OT 6).

### **DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION**

Le projet d'aménagement de l'ilot Tison s'inscrit dans la dernière thématique. Il a pour objectif la reconquête des bords du Clain sur 1,5 hectare, dans la continuité du Parc Naturel Urbain. Il s'agit de valoriser les paysages et les espaces naturels de proximité, d'offrir de nouveaux espaces de détente aux habitants, de renforcer la biodiversité en milieu urbain, de proposer de nouveaux itinéraires de promenade et de déplacements en mode doux.

Ce projet intègre l'ensemble des politiques publiques soutenues par Grand Poitiers conformément à ses statuts :

- La reconquête d'une friche industrielle et le travail de mémoire sur le passé industriel de Grand Poitiers en écho avec le projet de la Filature de Ligugé,
- Le traitement de la mobilité active quotidienne et le désenclavement de quartiers grâce à la création d'une passerelle, créant un itinéraire malin en dehors des axes routiers
- La transition énergétique avec la réhabilitation des turbines hydro-électriques de l'ancienne scierie, projet sur lequel la mise en place d'un financement participatif est à l'étude.
- La réconciliation entre la nature et l'urbanisation avec un programme de préservation/recréation de la biodiversité, de restauration de milieux naturels, d'animation pédagogique, de création d'un espace de détente,
- La redécouverte de l'eau avec le réaménagement de berges accessibles, la création d'embarcadères et la réalisation d'une passerelle-belvédère.
- La création d'un lieu d'intensité urbaine permettant la génération d'échanges, de partages, d'animations, favorisant la créativité, connecté avec sa ville et ses habitants.

## CADRE ORGANISATIONNEL

Le Maître d'ouvrage du projet est la ville de Poitiers - Direction Générale Qualité urbaine, Direction Espaces Verts (DEV).

La Direction Espaces Verts veillera à la bonne circulation de l'information, au respect des délais et obligations vis-à-vis de l'Autorité de gestion et du service instructeur.

## CADRE FINANCIER

Dans le cadre d'une opération globale supérieure à 2 millions d'euros HT, la présente demande de subvention concerne le volet environnemental et n'intègre donc pas la passerelle et l'aménagement de la scierie en préau.

Voir le tableau en annexe.

## DECISION

Il vous est proposé :

- d'accepter les principes du Fonds Européen de Développement Régional,
- d'approuver l'opération et le plan de financement prévisionnel soumis par Grand Poitiers au FEDER
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à prendre tous les actes nécessaires au versement de cette subvention.

POUR	0	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour le Maire,

RESULTAT DU VOTE

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Subventions

**Ville de Poitiers**  
Hôtel-de-Ville  
Place du Maréchal Leclerc  
CS 10569  
86021 POITIERS cedex

Budget prévisionnel HT de l'aménagement de l'îlot Tison sans hydroélectricité

Dépenses						
Libellé de la dépense	Montant prévisionnel des dépenses en €	Proratisation de la surface traitée répondant aux critères du FEDER	Montant des dépenses éligibles en €	2016	2017	2018
Prestations Honoraires maîtrise d'œuvre	98 031,00	100% et 18,87%	33 429,00	22 129,00	11 300,00	0,00
Prestations Inventaire faune flore	7 725,00	100%	7 725,00	0,00	0,00	0,00
Travaux Passer à poisson	784 172,00	100% et 18,87%	238 372,00	54 167,00	138 154,00	46 051,38
Acquisitions Achat de terrains frontières	83 333,00	100%	83 333,00	83 333,00	83 333,00	60%
Communication Autres spécifiques Europe	221 117,00	71,47%; 80% et 90%	167 261,00	167 261,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 198 546,00</b>		<b>534 288,00</b>	<b>251 282,00</b>	<b>151 538,00</b>	<b>131 468,38</b>

Budget prévisionnel HT de l'aménagement de l'îlot Tison hydroélectricité

Dépenses						
Libellé de la dépense	Montant prévisionnel des dépenses HT en €	Proratisation de la surface traitée répondant aux critères du FEDER	Montant des dépenses éligibles HT en €	2016	2017	2018
Prestations Honoraires maîtrise d'œuvre	38 391,00	100%	38 391,00	24 741,00	13 650,00	
Travaux hydroélectricité	190 000,00	100%	190 000,00	15 190,00	174 810,00	
<b>TOTAL</b>	<b>228 391,00</b>		<b>228 391,00</b>	<b>39 931,00</b>	<b>188 460,00</b>	<b>0,00</b>